

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

La Rochelle, le 23 juin 2020

Délégation à la Mer et au Littoral

Service des Activités Maritimes

Objet : Communication relative à la reprise progressive de l'accueil du public par la DDTM pour certaines activités maritimes

L'accueil du public à la direction départementale des territoires et de la mer va être proposé à partir du mercredi 10 juin 2020 pour les activités maritimes suivantes : la conchyliculture, la plaisance (vente, immatriculations, radiation,...), les permis plaisance et la navigation professionnelle (permis d'armement, mouvements de marins, etc).

Les échanges par messagerie électronique doivent continuer à être privilégiés, les créneaux proposés pour les rendez-vous étant peu nombreux. L'accueil doit être réservé aux usagers non utilisateurs des outils informatiques ou dont les dossiers sont trop complexes.

L'accueil se fera uniquement sur rendez-vous. Afin de prendre rendez-vous, merci de prendre connaissance du tableau ci-dessous.

Site de La Rochelle (avenue des cordeliers)

Activité et numéro à appeler pour la prise de rendez-vous	Jour de permanence de l'accueil en fonction des activités				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Cultures marines Prise de rdv au : 05 16 49 60 33	x		x		
Navigation professionnelle (mouvements de marins, identification du marin, etc) Pise de rdv au : 05 16 49 64 90 (appeler uniquement le matin)					x
Plaisance (immatriculation, changement de propriétaire, etc.)				X (pas d'accueil le jeudi)	

Pise de rdv au : 05 16 49 64 80 les lundi et mardi et au 05 16 49 64 94 les jeudi et vendredi (appeler uniquement le matin)				25 juin)	
Permis plaisance		x			
Pise de rdv au : 05 16 49 62 06					

Site de Marennes (3 rue du maréchal Foch)

Activité et numéro à appeler pour la prise de rendez-vous	Jour de permanence de l'accueil en fonction des activités				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Cultures marines Prise de rdv au : 05.46.85.74.47	X (matin)	X	X (après-midi)	X	X
Navigation professionnelle (permis d'armement) Prise de rdv au : 05 46 85 74 38			X (matin)		
Navigation professionnelle (mouvements de marins) Prise de rdv au : 05 46 85 74 36	X (après-midi)				

Zoom sur les démarches d'immatriculation, de vente de navire, de changement de propriétaire ou de moteur des navires de plaisance

1) Depuis le 1er octobre 2019, les professionnels de la plaisance, (distributeurs de navire de plaisance de série, de véhicules à moteur VNM et de kayaks) peuvent se connecter au site internet www.demarches-plaisance.gouv.fr, pour effectuer les immatriculations provisoires des navires neufs qu'ils mettent sur le marché. Grâce à cette procédure automatisée le plaisancier qui achète le navire peut naviguer immédiatement et pendant une durée de un mois, le temps d'éditer le titre de navigation définitif.

2) Depuis le 7 avril 2020, les démarches d'immatriculation, de vente de navire, de changement de propriétaire ou de moteur, peuvent s'opérer désormais de façon dématérialisée sur le portail « demarches-plaisance.gouv.fr » **pour les particuliers, personnes physiques (pas pour les sociétés ni les associations), avec une connexion sécurisée par France Connect :**

<https://demarches-plaisance.gouv.fr>

Ce portail propose des services en ligne aux utilisateurs : accès à un espace utilisateur, mise à jour de l'espace personnel, gestion des demandes, réédition en ligne de la carte de circulation, portail informatif, déclarations de cession, d'achat, changement du nom du navire.

Il propose une aide en ligne et une foire aux questions.

Pour sécuriser à la fois le consentement du vendeur et de l'acheteur, le vendeur lors de sa

déclaration de vente, reçoit un code généré par l'application qu'il transmet à l'acheteur pour lui permettre de déclarer son acquisition.